



Signez cette petition pour engager les autorités haïtiennes à introduire des mesures de protection des mineures travaillant comme domestiques.

Nous soussignés souhaitons faire part de notre préoccupation au sujet des mauvais traitements et des violences dont sont victimes les mineures employées de maison en Haïti. On estime à plus de 100 000 le nombre de filles âgées de six à dix-sept ans qui travaillent comme domestiques dans ce pays. Les Nations unies ont qualifié leurs conditions de vie de forme moderne d'esclavage.

Souvent issus de milieux très défavorisés, les enfants employés de maison vivent avec une famille d'accueil et effectuent la plupart des tâches domestiques contre l'hébergement et le repas. On les appelle *restaveks*, terme à connotation péjorative qui vient du français « rester avec ». Ils sont fréquemment exploités, maltraités et privés de leurs droits, notamment leurs droits à l'éducation, à la santé et à l'alimentation.

Les filles sont aussi particulièrement exposées aux violences physiques et sexuelles. La violence sexuelle est omniprésente en Haïti, et vise tout particulièrement les mineures. Dans plus de la moitié des viols signalés, les victimes sont âgées de dix-huit ans ou moins. Les mineures employées de maison sont isolées du reste de la société, personne pour ainsi dire ne se souciant de leur sort. Elles sont par ailleurs tributaires de leur famille d'accueil et peuvent difficilement se soustraire aux sévices.

La législation haïtienne n'offre pas de cadre protecteur pour les enfants. Haïti a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant en 1997 et la Convention n° 182 de l'Organisation internationale du travail sur les pires formes de travail des enfants en 2007, mais n'a pas incorporé les dispositions de ces textes dans la législation nationale.

À l'occasion du vingtième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, nous engageons le Parlement haïtien à honorer les engagements à l'égard des droits de l'enfant auxquels le pays a souscrit en ratifiant des instruments internationaux, notamment à adopter des mesures de protection des mineures employées de maison et à faire le nécessaire pour mettre un terme au système des *restaveks*.

Nous soussignés exhortons le Parlement haïtien à :

- modifier la législation nationale afin de la mettre en conformité avec les obligations internationales qui incombent à Haïti, notamment aux termes de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention n° 182 de l'Organisation internationale du travail sur les pires formes de travail des enfants ;
- adopter et promouvoir sans tarder un code de l'enfance afin d'inscrire les dispositions de la Convention relative aux droits de l'enfant dans la législation haïtienne ;

□ adopte sans tarder une loi spécifique protégeant les femmes et les filles contre toutes les formes de violences liées au genre et allouer, dans les prochains budgets nationaux, des ressources suffisantes à l'application de cette loi.

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les député(e)s, l'expression de notre haute considération.

Veillez envoyer toutes les signatures recueillies avant le 31 janvier 2010 à l'équipe Caraïbes du SI (par courrier électronique : Caribbean@amnesty.org ou par courrier postal : 1 Easton Street, Londres WC1X ODW, Royaume-Uni). Celle-ci les remettra aux autorités haïtiennes lorsqu'elle se rendra dans le pays.

N°	NOM	NUMÉRO PERSONNEL D'IDENTITÉ / PAYS	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			

15			
16			
17			

FEUILLE SUIVANTE

TITRE DE LA PÉTITION :

PAGE _____ SUR _____ PAGES

N°	NOM	NUMÉRO PERSONNEL D'IDENTITÉ / PAYS	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

11			
12			
13			